

coffres du gouvernement. On peut donc considérer l'intervention publique en forêt privée comme un investissement.

Chaque million de dollars investi en forêt privée crée de 40 à 50 emplois. Par comparaison, le programme national d'infrastructure ne génère que l'équivalent de 10 emplois-année pour chaque millions de dollars investi.

Le Bloc québécois demande un transfert aux provinces des fonds fédéraux, de même que des responsabilités attenantes, ce qui devrait mieux servir l'intérêt des producteurs et des travailleurs forestiers.

En conclusion, j'invite ardemment le gouvernement fédéral à cesser la duplication de services et à remettre les pouvoirs et les budgets aux provinces qui ont su s'organiser et se doter de services équivalents, et qui répondent davantage aux préoccupations et aux besoins de la population.

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue et voisin du comté de Champlain de l'excellent exposé qu'il a fait concernant l'agriculture. Il a soulevé un point qui m'intéresse particulièrement, celui de l'inspection. J'ai entendu parler de la question et cela est pire que ce qu'on m'avait dit.

J'aimerais entendre ses commentaires, notamment sur le caractère d'impartialité qu'il a abordé. Faut-il comprendre que les coûts d'inspections qui étaient déjà assumés par l'État, de façon impartiale, au nom de l'intérêt public, relèvera dorénavant des producteurs qui devront rémunérer les inspecteurs, ce qui placerait ces derniers à leur merci? À cause de ce fait, ils seront à la merci de quelqu'un qui est juge et partie.

Est-ce que cela signifie que l'intérêt public dans ce domaine sera dorénavant menacé au prix du vent de privatisation qui souffle partout et qu'on applique peut-être sans nuance?

M. Lefebvre: Monsieur le Président, je remercie mon collègue et voisin de Trois-Rivières. À l'heure actuelle, il existe des cas dans mon comté, et je voudrais citer le cas de petits abattoirs qui emploient entre 15 et 25 personnes. Par le passé, la supervision de la salubrité des lieux et des aliments se faisait aux frais de l'État. Avec le dernier Budget du gouvernement libéral, ils ont donné une charge monétaire supplémentaire de contributions envers ceux qui possèdent de petits abattoirs. Je crois que ces petits abattoirs ne peuvent pas compétitionner avec les gros, et c'est une iniquité du Budget fédéral.

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac, BQ): Monsieur le Président, je tenais à intervenir parce que vous n'êtes pas sans savoir que mon collègue de Champlain siège au Comité permanent de l'agriculture. Il a toujours démontré, par le passé, un intérêt certain envers l'agriculture.

• (1210)

Cependant, j'aimerais qu'il élabore pendant quelques minutes au sujet de la recherche et développement. Il a mentionné, mal-

Les crédits

heureusement, pour le Québec qu'on fermait deux stations de recherche, soit L'Assomption et La Pocatière.

Je me rappelle, j'étais justement au Comité de l'agriculture avec, comme témoin invité, l'honorable Eugene Whelan, que vous avez sûrement très bien connu et qui a laissé sa marque en agriculture. Il nous disait ceci: «Chaque dollar qu'on investit en agriculture rapporte 7 \$.»

Je demanderais à mon collègue de Champlain s'il partage l'avis donné par l'honorable Eugene Whelan et, si oui, comment peut-il justifier que le gouvernement libéral coupe dans la recherche et développement en agriculture?

M. Lefebvre: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Frontenac de sa question.

Nous savons que la recherche et le développement représentent les sources dont les agricultures et agricultrices de toute la province de Québec ont vraiment besoin.

J'ai ici un rapport de stratégie fédérale en matière de recherche et de développement. Le gouvernement fédéral investit chaque année près de six milliards de dollars en recherche et développement, sans compter les crédits d'impôt qui représentent annuellement plus de un milliard de dollars. Près de 60 p. 100 de la contribution fédérale en recherche et développement, excluant les crédits d'impôt, est destinée à la recherche intra-muros, c'est-à-dire la recherche effectuée par les laboratoires fédéraux, ce qui inclut l'ensemble des ministères. Le reste est affecté à l'industrie, 977 millions; aux universités, 960 millions; aux exécutants étrangers, 286 millions; et aux autres, 210 millions.

Dans l'ensemble, les dépenses fédérales en matière de recherche et développement favorisent l'Ontario. En 1990-1991, l'Ontario recevait 53 p. 100 des dépenses fédérales, alors que le Québec en recevait 19,5 p. 100. Pourtant, la structure industrielle du Québec ne justifie pas la faiblesse des investissements fédéraux.

M. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais vous indiquer que je partagerai mon temps avec le député de Durham.

J'interviens dans ce débat sur la motion du député de Frontenac, sans doute inspirée du député de Saint-Hyacinthe—Bagot. Pour ces deux députés, l'agriculture est au Québec ce que le fédéralisme est au Bloc. Ils ne comprennent rien. Ils n'y croient tout simplement pas. Ils sont bloqués.

Le Budget a été présenté au mois de février. La réaction de toutes parts a été bonne. Pour que notre pays continue à évoluer et pour que nous puissions continuer à bénéficier des services auxquels nous tenons, nous devons mettre de l'ordre dans nos affaires. Le Budget Martin a fait précisément cela. On met l'accent sur la réduction des dépenses et non sur les hausses d'impôt. Pour chaque dollar de taxe additionnel, il y a eu 7 \$ de réduction de dépenses. Nous cherchons à assainir nos finances en assurant d'abord la promotion de la croissance et de l'emploi. Des décisions difficiles s'imposaient et notre gouvernement a eu